

Bulletin du Syndicat National Unitaire des Instituteurs, Professeurs d'école et PEGC. Section de l'Aveyron.

SNUipp-FSU 12 1 rue de la Montagne 12300 DECAZEVILLE Tél: 05.65.43.40.11 Fax: 05.65.43.49.29

courriel: snu12@snuipp.fr Minitel: 3615 ACADY2

http://12.snuipp.fr/spip/ http://www.fsu-sd.org/ ~site12/





DÉPOSÉ LE 23/08/2007

# Bonne Rentrée à tous

# « Construire la mobilisation »

L'Éducation nationale pourrait subir, à la rentrée 2008 un retrait de postes inédit. Les chiffres évoqués porteraient sur 17 000 emplois supprimés, s'ajoutant aux milliers de suppressions de ces dernières années. C'est une nouvelle attaque contre l'Ecole qui marquerait une nouvelle étape dans la dégradation, d'une ampleur jamais atteinte, du service public d'éducation.

Les conditions d'encadrement et d'enseignement atteindront un point critique. Les établissements les plus fragiles verront leurs difficultés accrues, les inégalités s'accentueront. L'offre de formation sera réduite, l'objectif de la réussite de tous les élèves compromis. Les personnels verront leurs conditions de travail se dégrader un peu plus et la précarité s'accentuera encore.

Les fédérations UNSA Education, FSU, SGEN-CFDT, FERC-CGT, FAEN dénoncent ce mauvais coup supplémentaire porté à l'Ecole publique. Elles appellent à réunir les conditions d'une mobilisation de grande ampleur dès que possible dans le courant du 1<sup>er</sup> trimestre.

Dans cette optique, elles décident d'organiser, avec les personnels, au plus près du terrain, les réunions nécessaires pour les informer et construire, avec eux, cette mobilisation. Elles décident de solliciter les organisations du monde éducatif (organisations d'élèves, d'étudiants, de parents d'élèves et associations) pour agir ensemble à la hauteur des menaœs qui pèsent sur le service public d'éducation.

Les fédérations UNSA Education, FSU, SGEN-CFDT, FERC-CGT et FAEN réaffirment leur attachement au respect du droit de grève. Elles dénoncent l'utilisation faite par le gouvernement de l'argument du service minimum qui sert à masquer la réalité des problèmes.

Pendant les congés, certains n'ont pas cessé de préparer des mauvais coups. Pour faire passer la pilule du budget, des franchises sur les soins, de la retraite,... chacun a joué sa partition : qui de la gesticulation médiatique, qui du bouc émissaire, qui de la division, qui des cadeaux entre amis.

On l'aura compris la loi sur le service minimum dans les transports est une arme contre le droit de grève, contre les mobilisations. Elle vise d'abord à rendre plus difficiles les actions larges, telle celle qui a permis de repousser le CPE. En cela, on peut prévoir que les mauvais coups ne tarderont pas... mais ça n'est pas une surprise.

Le mouvement social a connu d'autres revers mais il a su, à force de mobilisations, à force d'unité, renverser la tendance, ouvrir une perspective. Il fut un temps où la grève même était illégale, il a fallu imposer sa légitimité, comme avait été imposée l'existence des syndicats.

Pour que les personnels des écoles, tous et chacun, puissent faire entendre leur voix, il est urgent de renforcer le SNUipp.

Le 22 août 2007

Valérie Tavemier, Jean-Luc Tomero

# Réunions de Secteurs

Lundi 10 septembre 18h. Millau Ec.Martel

Mardi 11 septembre 17h30 Decazeville Ec. J.Macé

Jeudi 13 septembre 17h30 Villefranche de R<sup>que</sup> Ec. H<sup>10</sup> Guyenne

Mardi 18 septembre 18h St Affrique Ec. Causs at

Jeudi 20 septembre 18h **Rodez Local FSU** av. Tarayre

# **CARTE SCOLAIRE**

Faites nous parvenir très rapidement vos effectifs de rentrée par mèl, courrier, fax, tél.: les CTPD et CDEN se tiendront le **Mardi 4 septembre**.

# CAPD 3ème Mouvement Mercredi 5 septembre.

Les résultats vous seront communiqués à partir de 16h par tèl (05.65.43.40.11) ou sur le site du SNUipp: http://12.snuipp.fr/spip

numéro 58

Même dispersés, nous pouvons beaucoup si nous prenons des décisions collectives et si nous les appliquons.

C'est pourquoi

nous rappelons

quelques unes de nos positions syndicales que nous vous engageons à défendre en les mettant en œuvre. Consignes syndicales ou recommandations? Peu importe la terminologie. L'essentiel est que toute la profession s'empare de ces moyens d'agir. C'est d'autant plus important que la question des moyens est derrière toutes les grandes difficultés que nous rencontrons dans l'exercice de

> Valérie Tay ernier Jean-Luc Tornero

# Rappel de quelques consignes syndicales

# Conférences Pédagogiques et autres déplacements:

Qui dit déplacement, dit ordre de mission. Pas d'ordre de mission. pas de frais de déplacement, donc : Pas de déplacement! La 27<sup>ème</sup> heure est due ; si vous n'êtes pas à la réunion, vous devez être dans votre école.

# Absences non remplacées :

Tout au long de l'année passée, les difficultés de remplacement ont été légion.

Accueillir les enfants "sans maître" en les répartissant sur l'école, c'est perturber l'ensem ble des classes et retarder d'autant l'amélioration du service public. Plus que jamais, le SNUipp invite les collèques à :

- Informer l'administration que vous applique rez la consigne syndicale de renvoi des élèves le 3<sup>ème</sup> jour sans rempla-
- Informer les parents et les inviterà réagir auprès de l'administration, des élus loca ux ...
- Ne pas accueillireffectivement les élèves le 3<sup>ème</sup> jour.
- Signaler au SNUipp toutes les absences non remplacées.

**ATTENTION:** Ne pas signaler les non remplacements, revient à masquer les besoins et du coup laisse les mains libres au Ministre pour programmer de

nouvelles suppressions de postes.

# Évaluations CE2 :

Si l'évaluation des élèves à l'entrée du CE2 est entrée dans les mœurs, continuons à revendiquer des moyens et du temps pour la correction, le codage des épreuves et l'analyse des résultats.

- Les collèques ne sont tenus qu'à la passation des épreuves
- Bloquer la remontée des résultats. Le ministère lui-même rappelle que cette évaluation n'est pas destinée à établir des comparaisons entre éωles. C'est un outil au service des maîtres.

# **Direction et Fonc**tionnement de l'école—Blocage Administratif:

C'est grâce à l'action déterminée des directrices et directeurs qui ont refusé de rendre l'enquête 19 malgré pressions, menaces et retrait de salaire, que le Ministre a dû reconnaître que le dossier reste ouvert dans ce qu'il caractérise comme « *le mouvement de* grève le plus long de l'histoire de la République ». La manœuvre consistant à mettre en

œuvre un accord minoritaire rejeté par la profession a fait long feu. Le SNU ipp appelle à poursuivre le blocage administratif. Dès la rentrée, le SNUipp rencontrera les personnels et débattra des suites de l'action en vue des **États** Généraux de la direction et du fonctionnement de l'école prévus avant les vacances d'automne.

Le SNUipp12 appelle tous les personnels à se solidariser autour des directrices et directeurs et à participer au réunions de secteur programmées (cf. p.1).

# A bloquer:

- Enquêtes de rentrée
- Résultats évaluations CF2
- Compte-rendu des réunions (conseil d'école, de cycle, des maîtres, ... de réseau).
- Résultats des élections de parents d'élèves.

#### Ne pas bloquer:

- Documents sorties scolaires.
- Documents concernant les élèves (santé, déclaration d'accident).

#### A refuser:

Participation aux réunions de directeurs hors temps de travail ou sans remplacement sur le temps de travail.

# **N'ATTENDEZ PAS**

d'en avoir besoin pour apporter votre contribution à la construction d'un rapport de forces favorable au développement des services publics et à la transformation de l'école. Pour vous donner les moyens d'agir sur l'avenir.

SYNDIQUEZ-VOUS

notre métier, que

nous soyons ad-

joints, directeurs

d'écoles, person-

nels spécialisés...

# SNU*jpp*-FSL<sup>2</sup> Site: http://12.snuipp.fr

Tél: 05.65.43.40.11 1 rue de la Montagne SNUipp12 12300 DECAZEVILLE

Fax: 05.65.43.49.29 Courriel: snu12@snuipp.fr

# **Bulletin d'Adhésion 2007-2008**

Le SNUlpp (FSU) pourra utiliser les renseignements ci-dessous pour m'adresser ses publica-tions. Il me communiquera les informations professionnelles et de gestion de ma carrière. Je l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et traitements automatisés conformé-ment aux articles 26 et 27 de la loi du 6.01.78. Cette autorisation est révocable par moi-même, dans les mêmes conditions que le droit d'accès, en m'adressant au SNUlpp.

adhésion **2007-2008** ouvrira droit à une réduction d'impôt égale à **66**% du montant de la cotisation au titre de l'année **2008**. Pour une cotisation de 150€ cela donne une déduction de 99€.

Nom: Adresse personnelle: Code Postal: Téléphone: Fonction: Instituteur:  Montant de la cotisation	Prénom :  Commune :  e-mail :  Établissement :  Échelon :  Date et Signature :	1er   2ème   3     Instit Adj.	1er 2ème 1. 150 170 moins de 686 € : 78 € TIEL : Proportion CON	2ème  170  170  E: 78 €  CONGÉ  AV:		2ème 3ème 4ème 5ème 6ème  116 118  120 126 133 141  170 182 194 210 224  78 € de 686 à 914 €: 84 € de 914 à 1143 €: 90  CONGÉ FORMATION: 85% de la cotisation x tau DISPONIBILITÉ: 78 € AVS: 51 € - EVS CAE/CAV: 36 €	5ème  116  133  210  de 914 à 1  (cotisation de la coo 78 €  78 €	### 4 Prime 5 Prime 8 Prime 9    116	7ème 121 150 236 246 1143	7ème 8ème 9 121 127 1: 150 160 1: 236	72 34 ème	10ème 11èm 143 156 185 199 plus de 1372€∶120
Code Postal:	Commune:	PE Adj. PE Hcl.	150	170	120 182	126 194	133 210	141 224	150 236	160	172	
Téléphone :	e-mail :	41	2 do 606 v	41	40 FOR 2 O1	16.016	2011	143 6 . 00 6	do 4443	3 1370 E .	100 €	
Fonction:	Établissement :	_	oms de bob		de ooo a y l	4 to 04 to	de 914 a 1	143 E. 30 E	0e   143	a 13/2 € :	100	
	Échelon :	TEMPS PARTI	EL:Propo	ortionne Congé		os partiel on : 85%	(cotisation de la co	on x taux tisation	) MININ	1UM : 7	8 6	
Montant de la cotisation	Date et Signature:			<b>^</b>	DISPO	NIBILITÉ :	78 €	ט ט				
Vous pouvez payer par chèque (un à trois) ou par prélèvement.	prélèvement.			] :	0.016-			4				
Demande	Demande de Prélèvement	Aut	Autorisation de prélèvement	n de pi	rélèvem	nent	z	N° national d'émetteur	d'émette	eur		
Nom :	Prénom :	J'autorise l'établissement teneur de mon compte à prélever sur ce demier, si sa situation le permet tous les paiements ordonnés par le créancier	sement teneus	les paieme	ompte à piéle ents ordonnés	versurce de s par le créa		439729	729	]		
		désigné ci-dessous. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'établissement teneur de	us.En cas de ution par sim	litige sur un ple demand	prélèvement, de à l'établiss	vement, je pourrai en faire l'établissement teneur de	ſ	NOM ET ADRESSE DU CRÉANCIER	DU CRÉANC	第 <b>[</b>	Spécialisé	
Adlesse		mon compte. Je règlerai le différend directement avec le SNU ipp12.	règlerai le diffé	end directe		SNUipp12.		SNUipp 12			CPAIEN—	
			I. SELOGEMENT TENEOR DO COMPTE A DEDITER	: אפטא טט כי		ט <u>י</u> ת	7	1 rue de la Montagne	Montagn		IMF - PEMF	
Code Postal:	_ Commune :	HANQUE:					123	12300 DECAZEVILLE	AZEVILL		Classe Unique	
		700 TO					FAI1	FAIT À :			Dir. 2 à 4 cl.	
СОМЕ	COMPTE À DÉBITER	CODE POSTAL:		İ				LE://	/		Dir. 5 à 9 cl.	
CODES	o.	O NLLE:					 				Dir. 10 cl. et +	
ÉTABLISSEMENT   GUICHET	N° DE COMPTE R.I.B		oligatoire	ment u	n RIB, R	B, RIP ou RICE	— —				Dir SEGPA	
		Les informations qui vous sont demandées sont nécessaires au traitement de votre demande d'adhésion. Conformément à la Loi Informatique d' Libertés du 6.01.78 (art.27), vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant.	ui vous sont de un. Conforméme sez d'un droit d'a	mandées son ent à la Loi accès et de re	t nécessaires a Informatique d ectification des o	au traîtement de t Libertés du  ( données vous c	9 votre 5.01.78 oncer-	Signature Obligatoire	oligatoire		PEGC : nous contacter.	

# Se syndiquer : pourquoi ?

## Pour être informé:

C'est recevoir "Fenêtres sur Cours" et le bulletin départemental, "Fenêtres sur Cours 12". Cette presse est élaborée par les militants du syndicat. Elle est une expression totalement indépendante de l'administration, elle apporte des éléments de réflexion, des points de vue critiques sur le métier, nos missions, nos conditions de travail, le devenir de l'école. "Fenêtres sur Cours 12" est aussi le reflet de l'activité multiple des militants du SNUipp12 et de la FSU12. Le bulletin papier est désormais complété par une publication Internet "Snuipp - Infos" adressé à toutes les écoles sur leur boîte académique et aux syndiqués qui nous ont communiqué leur adresse mèl. Ce billet paraît à un rythme irrégulier (quoique soutenu...) suivant l'actualité, il est par ailleurs disponible sur le site Internet du SNUipp-Aveyron à l'adresse : http://12.snuipp.fr/spip

Les syndiqués peuvent être tenus au courant par mèl de l'évolution du site du SNUipp12 (et donc de l'actualité) en en faisant la demande soit directement sur le site, soit par mèl en écrivant à snu12@snuipp.fr.

#### Pour rompre l'isolement

C'est pouvoir échanger, élaborer, proposer. C'est ne plus être seul en cas de problème ou de difficulté. Rencontres, réunions de secteur, journée d'information syndicale, échanges par téléphone ou courrier, par mèls, audiences collectives auprès de l'administration. C'est faire vivre la solidarité.

# <u>Pour élaborer et défendre les revendications des personnels</u>

Ensemble lors des diverses rencontres déjà citées, la mise en commun des besoins et des difficultés débouche sur l'élaboration commune des revendications. Se syndiquer : c'est pouvoir faire entendre sa voix.

#### Pour participer au mouvement d'ensemble de l'école

C'est défendre, développer, transformer l'école pour qu'elle demeure un service public et qu'elle permette à tous les enfants de devenir des citoyens. C'est pousser ensemble pour se donner les moyens de réussir l'école.

#### Pour contribuer au mouvement social

C'est participer à la défense des services publics. C'est agir pour une société plus juste et plus égalitaire.

Se syndiquer,
participer à la vie syndicale,
verser sa cotisation,
c'est rendre possible l'action syndicale.

# Les permanences du SNUipp/FSU

Toutes les après-midi et les mardi, mercredi et jeudi matins au 05.65.43.40.11 (local SNUipp) et/ou au 05.65.78.13.41 (local FSU)

Ces permanences seront assurées par : Romain Fayel, Valérie Tavernier, William Despeyroux, Charles Cartayrade et Jean-Luc Tornero.

Vous pouvez rencontrer les militants de permanence à **RODEZ**, au 12 avenue Tarayre (local FSU en face du square du Sacré-Coeur) et à **DECAZE-VILLE**, au 1 rue de la Montagne.

# Être délégué-e du personnel ou adhérer à un syndicat, c'est faire le choix de la solidarité

Nous, délégués du personnel SNUipp/FSU sommes toutes et tous instit ou PE chargés de classe ou de direction, tous en lien direct avec la profession.

Certains d'entre nous ont un temps de décharge. Tous, nous donnons de notre temps personnel pour aider les collègues, conseiller, préparer des dossiers, assurer leur suivi. Le travail paritaire est une tâche lourde que nous nous appliquons à effectuer au mieux dans l'intérêt de tous les personnels, sans exclusive, dans la transparence.

Vous êtes de plus en plus nombreux à nous solliciter sur des problèmes particuliers et à nous faire confiance quant à leur traitement. Beaucoup d'entre vous sont déjà syndiqués, mais selon nous, trop de collègues n'ont pas encore fait ce choix.

# Vous aussi, faites le pas, syndiquez-vous.

Les délégués du personnel du SNUipp/FSU Valérie Tavemier, Noëlle Villeneuve, William Des peyroux, Carine Alazet, Romain Fayel, Jean-Luc Tornero

# Service Minimum

# COMMUNIQUE DE PRESSE FSU

# Paris, le 20 juillet 2007

Le gouvernement a donc choisi la fin juillet pour présenter au Parlement un projet de loi, qui sous couvert d'instaurer un « service minimum dans les transports terrestres » entend en fait, mettre en place un dispositif visant à empêcher les salariés d'user librement du droit de grève.

Plusieurs dispositions, et notamment celle qui obligerait les salariés à se déclarer gréviste 48 heures avant le déclenchement d'un conflit, constituent une grave remise en cause de la liberté de chacun d'user du droit de grève. Constitutionnellement, ce droit est individuel, et offre à chaque citoyen le droit de se déterminer, y compris jusqu'au dernier moment, en fonction des négociations engagées ou des réponses apportées par les employeurs.

François Fillon a explicitement confirmé une possible extension à l'ensemble du service public et notamment à l'Education Nationale, donnant ainsi une légitimité aux inquiétudes exprimées par l'ensemble des organisations syndicales et par de nombreuses associations agissant sur le terrain des libertés publiques, face à une telle volonté de restreindre par la loi, l'exercice d'un droit constitutionnel.

Même si depuis, plusieurs voix officielles ont tenu à expliquer que cette question « n'était pas d'actualité », elle reste néanmoins posée.

Le gouvernement entend-t-il, sous couvert de débattre d'un « service minimum », viser les secteurs des services publics qui ont été aux avants postes des mouvements sociaux de 1995 et 2003 ou plus récemment de l'an dernier contre le CPE ?...

La FSU apporte son soutien aux rassemblements du 31 juillet qui se tiendront un peu partout en France, et notamment à Paris devant l'Assemblée Nationale, premières étapes d'une mobilisation que la FSU souhaite la plus unitaire et la plus massive possible.

# Suppressions de postes : l'offre d'éducation sera réduite

Si les chiffres de suppressions de postes annoncées par le Premier ministre apparaissent comme un recul par rapport aux hypothèses les plus extrêmes qui est sans doute à mettre au crédit des fortes protestations qui se sont exprimées, ces suppressions n'en sont pas moins considérables et marquent une progression importante par rapport à celles intervenues ces demières années et auxquelles elles s'ajoutent. En outre il s'agit de minimums qui risquent d'être en fait dépassés, comme cela a déjà été le cas.

Les services publics dans leur diversité n'en sortiront pas indemnes. Et ce sont à la fois les usagers et les agents qui en paieront le prix.

C'est notamment le cas dans l'éducation où l'affirmation que seulement un fonctionnaire sur trois n'est pas remplacé oublie la réalité des besoins à un moment où globalement le nombre d'élèves est en augmentation et où la lutte contre les inégalités et contre l'échec scolaire nécessiteraient un effort budgétaire sans précédent : en fait c'est l'offre d'éducation qui sera réduite tout comme la capacité d'assurer la réussite de tous, avec un premier degré où le nombre d'enseignants stagnera alors que le nombre d'élèves va augmenter, un second degré et des services administratif qui vont connaître de nouvelles coupes claires. Dans le supérieur , en dépit du 1,8 milliard supplémentaire annoncé, il ne devrait y avoir aucune création alors que le besoin d'encadrement des étudiants est immense.

Dans tous les secteurs ces choix vont s'accompagner d'une aggravation de la précarité.

Encore une fois, en dépit de relatifs reculs, la logique comptable à courtes vues a pris le pas sur la réponse aux besoins et aux attentes et sur les investissements d'avenir.

## Fonction Publique de l'Etat : Aucune véritable réponse

La FSU prend acte des trois conférences annoncées par les ministres lors de la réunion du CSFPE, et y fera entendre ses revendications et ses propositions.

Mais elle n'y voit au cune réponse aux attentes exprimées par l'ensemble des organisations syndicales pas plus qu'aux problèmes réels de la Fonction Publique.

L'à priori du non remplacement d'un départ sur de ux a été réaffirmé in dépendamment de toute considération sur les missions et besoins des services publics.

Aucune perspective de maintien du pouvoir d'achat de tous n'est affichée.

Un tel refus d'entendre ne peut que constituer un signe particulièrement négatif pour la volonté de dialogue social pourtant affirmée par les ministres.

Quelle est la pertinence d'une conférence sur les missions et les valeurs de la Fonction Publique si les décisions continuent d'obéir à une logique purement comptable ?

D'autant que dans le même temps sont décidées de considérables mes ures d'abattements fis caux sans que jamais n'en soient débattues la pertinence et la justice économiques et sociales au regard des coupes imposées aux services publics.

Comment prétendre moderniser la gestion des ressources humaines et mieux répondre aux besoins sur la base d'une perte de pouvoir d'achat de tous ?

Par ailleurs, la FSU s'inquiète d'une conception de la GRH contradictoire avec les principes pourtant réaffirmés par les ministres d'une fonction publique de carrière. D'autant plus qu'est la rgement es quivée la question de la précarité dans les fonctions publiques. S'agissant du dialogue social, les propositions ne font pas preuve d'une grande originalité; la FSU regrette que les ministres, à la différence des propos du Premier Ministre sur le secteur privé, ne se s oient pas engagés plus fermement sur une réforme des règles de re présentativité.

Dans ces conditions la FSU continuera à porter ses propositions et revendications et se concertera avec les autres organisations syndicales pour construire dans l'unité l'intervention des personnels.

# Appel du collectif

# 29 septembre 2007 : quatre heures contre les franchises et pour l'accès aux soins pour tous.

Professionnels du soin, syndicats, partis politiques, acteurs du monde associatif ou médico-social, mutualistes, représentants des usagers et / ou usagers du système de santé, nous nous mobilisons contre les franchises, pour l'accès aux soins de qualité et à la santé pour tous.

Nous refusons les franchises sur les soins, que veut mettre en place le nouveau gouvernement:

Appliquer une franchise, c'est ne rien rembourser au patient en dessous d'un seuil annuel de dépenses proposé par le gouvernement et voté par le Parlement.

Appliquer une franchise, même si elle épargnait les patients bé néficiaires de la CMU, c'est pénaliser les patients aux revenus les moins élevés, c'est aggraver les difficultés d'accès aux soins de ceux qui ne peuvent actuellement se payer une complémentaire, de ceux qui ne le pourront plus car le coût des complémentaires augmentera.

Appliquer une franchise, c'est rendre impossible, en médecine générale, la pratique du tiers payant, alors que celui-ci est nécessaire pour l'accès aux soins des patients aux revenus les plus modestes.

Appliquer une franchise, c'est dissuader les patients de se faire soigner pour des maladies apparemment peu sévères mais qui, faute de soins, risquent de s'aggraver; c'est les inciter à reporter à plus tard les actes de prévention; c'est l'inverse d'une politique cohérente de santé publique.

Appliquer une franchise, c'est économiquement inefficace : les forfaits, mis en place ces dernières années, n'ont pas empêché l'accroissement des dépenses de soins car celles-ci sont concentrées sur un petit nombre de personnes à pathologies graves.

La franchise est sensée « responsabiliser » les patients, les membres du gouvernement le répètent constamment. C'est dire que pour eux, les Français sont irresponsables... Or, pour être responsable, il faudrait pouvoir s'orienter en connaissance de cause, bénéficier d'un système d'information claire sur l'organisation réelle du système de santé, sur les tarifs pratiqués, sur les pathologies et l'éducation à la santé. C'est loin d'être le cas en France.

La responsabilisation est donc un prétexte, les malades n'étant pas responsables de le urs maladies. La franchise est avant tout un système de pénalisation financière et de culpabilisation, notamment du malade pris en charge à 100%, du cancéreux, du dialysé, du diabétique, de l'accidenté du travail. Ce projet s'inscrit dans une « culture » des uns contre les autres, génératrice de haines sociales. La question de la dépense de soins découle de décisions politiques sur l'organisation du système de soins, du mode de rémunération des professionnels, du type de formation qu'ils reçoivent (indépendante ou non notamment), de la mise en place d'actions de prévention et d'éducation à la santé, d'actions sur les conditions de vie des gens, sur la santé au travail et environnementale, sur le bien manger...

L'instauration de franchises, la généralisation des dépassements d'honoraires par la création d'un secteur optionnel, aboutirait à l'abandon progressif d'un système d'Assurance maladie solidaire, dans lequel chacun cotise se lon son revenu et est soigné selon son état de santé; ce serait la mise en place d'un système assurantiel privé favorable à la croissance des inégalités sociales de santé. S'opposer aux franchises est le premier pas pour construire un système de santé plus juste.

Réussir la mobilisation du 29 septembre, c'est permettre ensuite, s'il n'y a pas abandon par le gouvernement de cette proposition injuste, d'engager, dans la deuxième quinzaine d'octobre, des manifestations décentralisées dans toute la France.

Signataires du Collectif National: AMUF: Association des Médecins Urgentistes de France, Appel contre la Franchise, Association Nationale des Médecins Référents (AMedRef), ATTAC France, Collectif « La Santé n'est pas une marchandise », CDDSP75, CGT de l'administration centrale des Affaires sociales, Convergence Nationale des Collectifs de Défense et de Développement des Services publics, CoMéGas: Collectif des Médecins Généralistes pour l'Accès aux Soins, Coordination Nationale des Comités de Défense des Hô pitaux et -\*Matemités de Prox imité, Fondation Copemic, FSU, LCR, Mars-Gauche républicaine, MRC, Parti Socialiste, PCF, Retraité(e)s Sud Solidaires de Loire-Atlantique et Vendée, Résistance sociale, SMG: Syndicat de la Médecine Générale, SNICS-FSU, UFAL: Union des Familles laïques, UNAM: Union Nationale Alternative Mutualiste, Union Syndicale SOLIDAIRES, Union Fédérale SUD Protection Sociale, Union fédérale Sud Santé Sociaux, UNG-MS: Union Nationale des Groupements Mutualistes Solidaires, UNRPA: Union Nationale des Retraités et des personnes âgées, USP: Union Syndicale de la Psychiatrie.

# COMMUNIQUE COMMUN de la CGT et du COLLECTIF DE LUTTE CONTRE LES FRANCHISES ET POUR L'ACCES AUX SOINS POUR TOUS.

Une délégation de la CGT et une délégation représentant le collectif de lutte contre les franchises et pour l'accès aux soins pour tous se sont rencontrées le 16 juillet 2007.

Chacune des deux délégations à fait part de son analyse concernant les franchises qu'entend instaurer le gouvernement à l'occasion du Projet de Loi de Financement de la Sécurité Social e pour 2008.

Toutes deux considèrent que la mise en place des franchises constituerait un nouveau recul du niveau des remboursements de la Sécurité Sociale et un risque réel de remise en cause de ses principes actuels de solidarité. La CGT a fait part de sa décision de débattre avec les salariés et les assurés sociaux de ses propositions pour répondre aux besoins de financement de la Sécurité Sociale considérant que ce que préconise le gouvernement avec la TVA sociale ou les franchises produira de nouvelles inégalités et injustices sociales.

Le Collectif travaille de son côté pour informer et sensibiliser les assurés sociaux. Il prépare une initiative à Paris le 29 Septembre 2007 pouvant prendre la forme de débats à laquelle il invite la CGT.

La CGT et le Collectif de luttes contre les franchises et pour l'accès aux soins pour tous ont pris acte de leur engagement réciproque pour contribuer à la mobilisation des assurés sociaux pour empêcher la mise en place des franchises.

# <u>SOMMAIRE</u>

p.1 Éditorial - Construire la mobilisation

p.2 Consignes syndicales

p.3 Bulletin d'adh ésion

p.4 Se Syndiquer

p.5 Diverses déclarations de la FSU

p.6 Contre les franchises et pour l'accès aux soins pour tous

# Comité de rédaction:

Charles Cartayrade, William Despeyroux, Romain Fayel, Valérie Tavernier, Jean-Luc Tornero

Bulletin du Syndicat National Unitaire des Instituteurs, Professeurs d'école et PEGC ● SNU.jpp-FSU12, 1 rue de la Montagne, 12300 Decazeville Tél: 05.654.340, 11 Fax: 056.543, 49.29 ● Directeur de la publication: J-L. Tomero ● Rédacteur en chef: J-L. Tomero ● Imprimé par nos soir s ● CPPAP: 0210 S 07183 → ISSN 1165-3116 ● Trimestiel. Prix du numé ro 0,50 €. Abon nement 3 €.

Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique du SNJpp12. Con formément à la loi du 8.01.78, vous pouvez y avo ir accès ou faire effacer les informations vous concernant, en vous adressant au SNIpp-FS U12.

p.6 - Fenêtres sur Cours 12